

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4185

commission principale : finances et institutions

objet : **Réalisation, en partenariat avec l'association Respect et la communauté d'agglomération de La Rochelle, d'un outil informatique de gestion de bases de données pour l'observatoire de l'environnement - Développement de l'atelier de publication de cet observatoire - Convention de groupement de commandes - Adhésion à l'association Respect**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet a pour objet de structurer l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de la Communauté urbaine autour d'un outil informatique de gestion de base de données partagé.

Dès 1992, la Communauté urbaine s'est engagée à travers la charte d'écologie de la Communauté urbaine dans la mise en place d'un Observatoire de l'environnement, chargé de la compilation et du suivi des données relatives à différents domaines tels que l'air, le bruit ou l'exposition aux risques. Dans le cadre de l'action 84 de l'Agenda 21 communautaire, l'Observatoire de l'environnement évolue en un Observatoire du développement durable rattaché à la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération (mission Agenda 21) et portant également sur des thèmes sociaux et économiques.

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des sources et des formats informatiques à gérer pour l'acquisition et le traitement de données, la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération et la direction du système d'information et des télécommunications souhaitent élaborer un outil de gestion et d'exploitation de données à même :

- d'assurer des échanges de données en permettant l'accès en lecture et en écriture aux contributeurs fournisseurs de données (services de la Communauté urbaine et partenaires extérieurs),
- d'exploiter les données pour les rendre communicables (traitement graphiques).

La réalisation de cet outil informatique est envisagée en partenariat, au travers d'un groupement de commandes, avec l'association Réseau d'évaluation et de suivi des politiques environnementales des collectivités locales (Respect) dont le statut est celui d'une association loi 1901 et la communauté d'agglomération de la Rochelle.

En effet, les indicateurs actuellement utilisés par l'Observatoire de l'environnement de la Communauté urbaine sont, pour une bonne part, communs avec ceux du réseau de collectivités Respect, avec lequel la Communauté urbaine a collaboré, par le passé, dans le cadre d'un programme européen Life. Au sein de ce réseau, la communauté d'agglomération de La Rochelle est également intéressée par l'élaboration d'un outil informatique de gestion de données.

La convention qui est soumise au Conseil a pour vocation de régler les modalités de ce groupement de commandes dont la Communauté urbaine sera coordonatrice. A ce titre la Communauté urbaine assurera la passation du marché relatif au dit projet.

L'outil informatique sera ainsi développé par un groupement de collectivités, sur la base de logiciels libres, avec un même prestataire, chaque membre du groupement restant toutefois libre de définir ses propres besoins de publication des données.

Le coût de réalisation de cet outil développé en commun, est estimé à 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC, réparti à parts égales entre chaque membre du groupement. La Communauté urbaine récupérera donc en amont la participation des deux autres membres à hauteur de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC. Ce projet devrait être finalisé au deuxième trimestre 2008.

Par ailleurs, il est également proposé que la Communauté urbaine adhère dès à présent à l'association Respect, pour un montant d'adhésion de 5 000 € TTC.

Enfin des adaptations spécifiques et propres à la Communauté urbaine doivent être apportées à ce projet. Le projet d'observatoire de l'environnement développé en commun avec l'association Respect et La Rochelle permettra de créer une base de donnée de consolidation des données environnementales, ainsi que des outils de calcul et de comparaison. De fait, ces outils devront être associés à un atelier de publication Web afin de permettre aux élus, aux spécialistes, au grand public, ainsi qu'aux partenaires de la Communauté urbaine de venir consulter ces éléments consolidés. Cette publication viendra s'intégrer au sein des sites Web de la Communauté urbaine. Cette partie du projet ne concerne donc que la Communauté urbaine.

Le coût de réalisation de cet atelier de publication et des adaptations nécessaires aux spécificités de la Communauté urbaine dans le logiciel d'observatoire de l'environnement a été estimé à 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la réalisation, en partenariat avec l'association Respect et la communauté d'agglomération de La Rochelle, d'un outil informatique de gestion de bases de données pour l'Observatoire de l'environnement,
- b) - la signature de la présente convention de groupement de commandes fixant les modalités de ce partenariat,
- c) - l'adhésion à l'association Respect,
- d) - le développement de l'atelier de publication de cet Observatoire de l'environnement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention :

- a) - de groupement de commandes relatives à ce projet,
- b) - d'adhésion à l'association Respect.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008, répartis comme suit :

- en 2007 : pour la direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA) - section de fonctionnement - compte 128 100 - ligne de gestion 027 486 - fonction 830 - pour le montant de l'adhésion à l'association Respect, soit 5 000 € TTC,

- en 2008 : pour la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) - section d'investissement - compte 205 100 - ligne de gestion 014 572 pour 105 000 € HT, soit 125 580 € TTC.

4° - Les recettes seront portées sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 :

- section d'investissement - compte 131 500 (subvention d'investissement) - ligne de gestion à créer pour la participation de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC de la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- section d'investissement - compte 131 800 (subvention d'équipement autre) - ligne de gestion à créer pour la participation de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC de l'association Respect.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,